



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-142

**CRÉATION DE POSTE ET
RECRUTEMENT D'UN.E
COORDONNATEUR.RICE DE
PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE DANS LE CADRE
DU PIA ANRU+**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 juin 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 8 juillet 2026.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi sept juillet à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Franck Jacques, 1^{er} adjoint.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth et M. Jean Patric Boitard.

Représenté (es) : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques-Antoine, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude Adois, Mme Bibi-Fatima Anli par Mme Annick Le Toullec, M. Morgan Jovien par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean Patrick Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint à 17 h 08 (affaire n° 2026-135).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin et M. Jean-Yves Langenier.

Affaire n° 2026-142

**CRÉATION DE POSTE ET RECRUTEMENT D'UN.E COORDONNATEUR.RICE
DE PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE CADRE
DU PIA ANRU+**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Economie – Tourisme – Economie sociale et solidaire » réunie le 24 juin 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet de coordonnateur.rice de projets d'Économie Sociale et Solidaire, relevant du grade d'attaché territorial, pour la mise en œuvre de l'action 2.3 « Création et développement du Village ESS « Incubateur et développeur des projets d'économie sociale et solidaire » au titre du Programme d'Investissement d'Avenir ANRU+ ;

Article 2 : d'autoriser le pourvoi de cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de trois ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, conformément aux besoins liés à la mise en œuvre de cette action ;

Article 3 : de dire que les crédits nécessaires, d'un montant total de 75 000 € sur trois ans (2026-2028), seront inscrits au budget de la collectivité ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**

A stylized signature in dark ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, positioned over the text 'LE MAIRE'.

Olivier HOARAU

CRÉATION DE POSTE ET RECRUTEMENT D'UN.E COORDONNATEUR.RICE DE PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE CADRE DU PIA ANRU+

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création d'un poste de Coordonnateur.rice de projets d'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2.3 du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ANRU+ « Innover dans les quartiers ».

Cette action vise à structurer et à développer un écosystème territorial de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire de la Ville du Port, en articulation avec deux projets complémentaires : la préfiguration du Hub de l'ESS et le développement du Village de l'ESS, inscrit au titre de l'action 2.4 du PIA ANRU+.

Pour rappel, le quartier Ariste Bolon/SIDR Haute bénéficie d'un projet de renouvellement urbain visant à transformer durablement le cadre de vie des habitants et à renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, le PIA ANRU+ accompagne des projets innovants favorisant notamment le développement économique local, l'insertion et l'émergence de nouvelles activités répondant aux besoins des habitants.

Le Hub de l'ESS constitue un projet structurant à l'échelle de la Ville. Il a vocation à devenir un pôle d'ingénierie, d'animation et d'accompagnement des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, permettant de fédérer les initiatives locales et de favoriser l'émergence de projets économiques à impact social et environnemental.

En complément, le Village de l'ESS, prévu dans le cadre de l'action 2.4 du PIA ANRU+, constituera un lieu opérationnel de proximité implanté sur le site des anciennes écoles Ariste Bolon. Cet équipement permettra de donner une traduction concrète aux projets accompagnés à travers des activités telles que les ateliers collaboratifs, l'économie circulaire, le réemploi, l'agriculture urbaine ou encore les actions d'insertion.

Afin d'assurer la cohérence et la complémentarité entre ces deux équipements, la Ville du Port prévoit le recrutement d'un.e **Coordonnateur.rice de projets d'ESS**, sous la forme d'un contrat de projet , pour une durée de trois ans renouvelable.

Il est rappelé que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation du projet lui-même.

Le **Coordonnateur.rice de projets d'ESS** aura pour mission d'assurer la coordination opérationnelle entre le Hub de l'ESS et le Village de l'ESS, de structurer les partenariats, d'accompagner la mise en œuvre des actions du PIA ANRU+ et de contribuer à la construction d'un modèle économique et d'une gouvernance pérennes.

Les principales missions du poste seront notamment :

- **Préfigurer et coordonner la mise en œuvre du Hub de l'ESS et du Village de l'ESS** en garantissant leur articulation fonctionnelle ;
- **Animer l'écosystème local de l'ESS** en développant les partenariats avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques du territoire ;
- **Accompagner l'émergence et la structuration de projets ESS** répondant aux besoins du quartier et de ses habitants ;

- **Assurer le suivi opérationnel, administratif et financier de l'action 2.3 du PIA ANRU+ et du Hub de l'ESS ;**
- **Participer à la définition des modalités de gouvernance et de fonctionnement durable des équipements.**

Il sera rattaché à la Direction de la Cohésion et de l'Économie Solidaire (DCES), en lien étroit avec le Service Renouvellement Urbain et la chargée de mission PIA ANRU+.

Le poste créé relève du grade d'attaché territorial (catégorie A). Le recrutement interviendra selon les modalités suivantes :

- Contrat de projet d'une durée de trois ans, renouvelable par décision expresse dans la limite de 6 ans ;
- Niveau de qualification attendu : Bac +4/+5 dans les domaines du développement local, développement économique, ESS ou ingénierie territoriale ;
- Expérience confirmée en conduite de projets territoriaux et animation partenariale ;
- Lancement de la procédure de recrutement prévu en août 2026 pour une prise de poste envisagée en novembre 2026.
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille afférente au grade d'attaché territorial en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le coût prévisionnel du poste est estimé à **300 000 € sur trois ans**, conformément aux maquettes financières validées dans le cadre du PIA ANRU+, selon le plan de financement suivant :

ACTION	INTITULÉ	DESCRIPTIF	COÛT TOTAL (3 ans)	ANRU (50 %)	TERRITOIRE DE L'OUEST (25 %)	VILLE (25 %)
2.3	Coordonnateur de projets ESS	Recrutement d'un.e Coordonnateur.rice de projets ESS	300 000 €	150 000 €	75 000 €	75 000 €

Les financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et du Territoire de l'Ouest seront mobilisés conformément au plan de financement du PIA ANRU+. La participation financière de la Ville s'élève à **75 000 € sur trois ans**, correspondant à 25 % du coût global de l'action.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création d'un emploi non permanent à temps complet de Coordonnateur.rice de projets d'Économie Sociale et Solidaire, relevant du grade d'attaché territorial, pour la mise en œuvre de l'action 2.3 « Création et développement du Village ESS « Incubateur et développeur des projets d'économie sociale et solidaire » au titre du Programme d'Investissement d'Avenir ANRU+ ;
- d'autoriser le pourvoi de cet emploi par le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de trois ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, conformément aux besoins liés à la mise en œuvre de cette action ;
- de dire que les crédits nécessaires, d'un montant total de 75 000 € sur trois ans (2026-2028), seront inscrits au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.